

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23	L'an deux mil dix, le vingt sept mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.
	Absents : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.
	Excusés : Catherine STARON, Sébastien BLANC, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET Laurent SAINT JALMES, Cécile MATHAUD.
	Pouvoirs : Catherine STARON donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC donne pouvoir à Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Christine DUSSURGET donne pouvoir à Pascale HAUK, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.
	Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-045

SEANCE DU 27 MAI 2010

OBJET : Acquisition de parcelles

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil municipal n°2010-013 en date du 28 janvier 2010, instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Vourles,

VU la délibération du Conseil municipal n°2008-036 en date du 20 mars 2008, délégrant au maire l'exercice du droit de préemption urbain,

VU la déclaration d'intention d'aliéner n°069 268 10 017, reçue le 26 mars 2010, en vue de la cession d'une propriété appartenant à Monsieur Marc MARTINEZ et Madame Carole RANDON.

VU l'estimation du Service des Domaines en date du 7 mai 2010,

VU l'arrêté en date du 7 mai 2010 portant exercice du droit de préemption,

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie en vue de la cession d'une propriété située 21bis rue Bertrange Imeldange (AL 248) d'une superficie totale de 113 m2, la Commune de Vourles a décidé d'exercer son droit de préemption.

En effet, cette acquisition par la Commune de VOURLES correspond à un projet d'aménagement d'un Musée de la Vigne et du Vin, attenant au local de l'Alambic, déjà restauré et témoignage du patrimoine Vourlois et de la vie agricole de la Région. Or, rappelle Monsieur le Maire, un certain nombre d'objets relatifs à la Vigne et au Vin a d'ores et déjà été collecté et qu'ils ne peuvent, faute de place être exposés.

Monsieur le Maire énonce que le prix de la propriété est celui fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 209 000 €, en ce non compris la commission due à l'agence immobilière d'un montant de 11 000 €, soit 220 000€.

Monsieur le Maire dit que les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser

- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à 220 000 € et
- à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition de cette parcelle à 220 000 € et
- à signer l'acte de vente et tous les actes afférents.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES